

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2009 – 35

Date : 16/12/09

Objet : Examen du projet de Réserve Naturelle Régionale sur l'étang de Lachaussée

Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 16 décembre 2009, a assisté à une présentation par le Conseil Régional et Mme. Pascale RICHARD du projet de classement en Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Lachaussée.

Au préalable, les membres du CSRPN ont reçu par mail le dossier de classement élaboré par le Conseil Régional et la grille d'évaluation de classement en RNR remplie par un membre du CSRPN.

Compte tenu de délais restreint du Conseil Régional, les membres du CSRPN ont été invités à émettre leur avis par mail sans attendre la séance du 16 décembre. Cet avis fait donc la synthèse de l'ensemble des avis exprimés par mail.

Présentation

La surface de classement est de 610 ha, ce qui en fait la plus grande RNR de Lorraine à l'heure actuelle. Parmi la richesse écologique du site, il est notamment cité l'avifaune nicheuse (Butor étoilé, Blongios nain, Grue cendré et Marouette poussin) et de passage, la diversité des espèces présentes, l'étendue et le bon état de conservation de ses habitats de zone humide.

Le Conservatoire des Sites Lorrains, en relation étroite avec le PNR de Lorraine, opérateur du site Natura 2000, a été retenu comme gestionnaire.

Ce site sera valorisé pour l'accueil des handicapés.

Après cette présentation, ce site a ensuite fait l'objet d'une analyse grâce la grille d'analyse élaborée par le CSRPN.

Avis du CSRPN (Avis N° 2009-35) :

Après avoir examiné la demande de création de ce dossier et l'avoir analysé avec la grille d'évaluation, l'étang de Lachaussée obtient une note de 51.

Il est donc considéré comme « recevable » en tant que RNR.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

